

DEPARTEMENT
DE L'EURE

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Envoyé en préfecture le 03/10/2025
Reçu en préfecture le 03/10/2025
Publié le
ID : 027-212705404-20251001-D2025_37-DE

S²LOW

ARRONDISSEMENT
DES ANDELYS

MAIRIE DE STE.GENEVIEVE LES GASNY

CANTON DE VERNON

TEL : 02.32.52.12.94

TELECOPIE : 02.32.52.17.77

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION

LE : 29/09/2025

Séance du Mercredi 1^{er} Octobre 2025

DATE D’AFFICHAGE

LE : 03/10/2025

NOMBRE DE CONSEILLERS :

EN EXERCICE : 14

PRESENTS : 8

VOTES : 9

L'an DEUX MILLE VINGT-CINQ, le mercredi 1^{er} octobre à 19h30, le conseil Municipal légalement convoqué par le Maire le 29 septembre 2025, s'est réuni en session exceptionnelle à la mairie sous la présidence de Madame Hélène MARTINEZ, Maire.

ABSENT(S) : 6

POUVOIR : 1

PRESENTS : Reynald AIGNEL, Claire ESPASA, Lydia KONYA, Christian MAZURE, Isabelle PANCHOUT, Alexandre PARIS, Jean-Yves SCHROEYERS.

ABSENTS EXCUSES : Serge BEGUIN, Katia DRAGEE, Yann GRUMBACH (pouvoir à Hélène MARTINEZ), Tom KUBLER, Jonathan PETIT, Rémy PONT.

Secrétaire de séance : Christian MAZURE

Délibération prise après validation du caractère urgent de convocation du Conseil Municipal du 01/10/2025

Délibération : Rétrocession de parcelle – LOT 4 (ZC619) d'une superficie de 1m² (poteau éclairage public existant) issu de la parcelle ZC165 - rue des Grands Jardins

Vu le plan de division : LOT 4 (ZC619) d'une superficie de 1m², détaché de la parcelle ZC165, à céder au domaine public ;

Mme le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à finaliser la rétrocession à la commune du lot 4 (ZC619) d'une superficie de 1m² cédé pour 1€ symbolique par M. et Mme Bertrand COLLIN, propriétaire, afin de régulariser la situation du terrain sur lequel est installé un poteau d'éclairage public.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité :

- d'accepter la rétrocession pour 1 euro symbolique,
- d'autoriser Mme le Maire à signer les documents afférents à la rétrocession de la parcelle cadastrée ZC619 (LOT 4) d'une superficie de 1m² sur laquelle est installé le poteau d'éclairage public, les frais de cession seront à la charge de la commune.

Pour extrait conforme au registre.

Fait à STE GENEVIEVE LES GASNY, le 1^{er} octobre 2025
Le Maire, Hélène MARTINEZ.

Signature du secrétaire de séance, Christian MAZURE

